



**CONSEIL DE QUARTIER DE LA CITÉ-UNIVERSITAIRE  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
15 MARS 2017**

---

**Procès-verbal** de la 3ème assemblée de l'année 2017 du conseil d'administration du conseil de quartier de la Cité-Universitaire, tenue **le mercredi 15 mars 2017, à 19 h, au centre de loisirs Saint-Thomas-d'Aquin, situé au 895, avenue Myrand.**

---

**PRÉSENCES :**

M. Pierre Morissette	Président
M <sup>me</sup> Nicole Marcotte	Vice-présidente
M <sup>me</sup> Rita Giguère	Trésorière
M <sup>me</sup> Aïssatou Hamadou	Secrétaire
M <sup>me</sup> Noëlline Saint-Pierre	Administratrice
M. Alain Turgeon	Administrateur
M. Kevin Breault	Administrateur

**IL Y A QUORUM**

**ASSISTENT ÉGALEMENT À CETTE RENCONTRE :**

M <sup>me</sup> Joëlle Carpentier	Conseillère en urbanisme
M <sup>me</sup> Diane Collin	Conseillère en urbanisme
M. Paul Shoiry	Conseiller municipal, district électoral de Saint-Louis-Sillery (arr. : 19 h 18)
M. Rémy Normand	Conseiller municipal, district électoral du Plateau
M. Jacques Fraser	Conseiller en consultations publiques
M <sup>me</sup> Francine Lafrenière	Secrétaire de soutien

2 citoyens sont présents.

## 17-03-01 LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

M. Pierre Morissette souhaite la bienvenue à tous. Il est 19 h 05. Il demande s'il y a ajout ou modification de sujets à l'ordre du jour.

Il faut noter ici que M. Federico Madriz Borbon a envoyé sa démission par courriel, du fait qu'il rencontrait un conflit d'intérêt avec son nouveau travail à la Ville de Québec.

### PROJET D'ORDRE DU JOUR

17-03-01	Lecture et adoption du projet d'ordre du jour	19 h 00
17-03-02	Demande d'opinion Modification du règlement R.C.A.3.VQ.4 sur l'urbanisme de l'arrondissement Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge. Règlement en concordance au règlement modifiant le règlement sur le PPU du Plateau centre de Sainte-Foy.  - Présentation du dossier - Questions et commentaires du public - Questions, commentaires et recommandation du conseil de quartier	19 h 05
17-03-03	Suivi et adoption du procès-verbal de la réunion du 15 février	19 h 15
17-03-04	Période d'information des membres du conseil municipal	19 h 40
17-03-05	Questions et commentaires du public	19 h 50
17-03-06	Fonctionnement - Correspondance et information - Trésorerie - Assemblée générale annuelle	20 h 00
17-03-07	Divers	20 h 10
17-03-08	Levée de l'assemblée	20 h 20

### **RÉSOLUTION 17-01-10**

Sur proposition de M. Alain Turgeon, appuyée par M<sup>me</sup> Nicole Marcotte, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

17-03-02

**DEMANDE D'OPINION**

**Modification du règlement R.C.A.3VQ.4 sur l'urbanisme de l'arrondissement Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge. Règlement en concordance au règlement modifiant le règlement sur le PPU du Plateau centre de Sainte-Foy.**

M. Jacquelin Fraser résume le déroulement de la demande d'opinion et cède la parole à mesdames Diane Collin et Joëlle Carpentier.

À l'aide d'un support PowerPoint, les conseillères en urbanisme présentent le projet de modification touchant d'une part la révision du type de stationnement et la réduction du nombre maximal de cases de stationnement permises pour sept zones visées le long du boulevard Laurier et d'autre part, l'orientation de continger à deux établissements l'usage H3 pour l'ensemble des trois zones suivantes : 32403Hc, 33206Hc et 32501Hc.

Des questions sont adressées par les membres aux conseillères pour une meilleure compréhension du projet de modification. Ils adoptent les deux résolutions suivantes.

**RÉSOLUTION 17-01-11**

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu **À LA MAJORITÉ** (un membre du conseil s'étant prononcé contre), de recommander au conseil d'arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge d'adopter la modification du Règlement R.C.A.3.VQ.4 sur l'urbanisme de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge / Règlement de concordance au règlement modifiant le règlement sur le PPU du Plateau centre de Sainte-Foy, pour les zones 32513Md, 32516Cd, 32517Cd, 32526Cd, 32527Cd, 32528Cd et 32529Cd.

**RÉSOLUTION 17-01-12**

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu **À L'UNANIMITÉ** de recommander au conseil d'arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge d'adopter la modification du Règlement R.C.A.3.VQ.4 sur l'urbanisme de l'Arrondissement Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge / Règlement de concordance au règlement modifiant le règlement sur le PPU du Plateau centre de Sainte-Foy, pour les zones 32043Hc, 33206Hc et 32501Hc.

Le rapport d'opinion est joint en annexe.

**17-03-03 SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 15 FÉVRIER**

**RÉSOLUTION 17-01-13**

Sur proposition de M<sup>me</sup> Noëlline Saint-Pierre, appuyée par M. Kevin Breault, il est résolu d'adopter le procès-verbal du 15 février 2017.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

**17-03-04 PÉRIODE D'INFORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

M. Paul Shoiry informe sur trois sujets.

1) Mémoire sur la sécurité routière : M. Shoiry a fait parvenir aux conseils de quartier le mémoire qu'il a acheminé à la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ).

2) Programmation des loisirs - Printemps/été 2017 : L'offre sera bientôt disponible. Il suffit de s'inscrire aux activités souhaitées.

3) Vision Zéro accident : M<sup>me</sup> Anne Guérette et M. Paul Shoiry ont déposé au Conseil de ville du 20 février dernier une proposition à l'effet que la Ville de Québec se dote d'une Vision Zéro accident et qu'elle adhère au *Réseau canadien des villes pour une vision zéro accident*. Il a finalement été recommandé que la Ville prenne en considération la notion de « Vision Zéro » lors de l'élaboration de sa nouvelle stratégie de sécurité routière en 2018 et qu'elle prenne en considération son adhésion au Réseau lorsque les critères de ce réseau auront été définis et lui auront été présentés.

M. Rémy Normand n'a pas d'information à communiquer pour le moment.

**17-03-05 QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC**

Un citoyen déplore l'avenir désolant de l'avenue Myrand. Il prédit la fermeture à court et à moyen terme de plusieurs commerces. Selon lui, la Ville accorde trop d'importance aux grandes artères et néglige les plus petites, notamment les rues principales des quartiers.

**17-03-06 FONCTIONNEMENT**

Correspondance et information : M. Pierre Morissette rappelle l'invitation à la conférence organisée par le CQ de Saint-Louis, intitulée *La consultation, qu'ossa donne ?* Elle aura lieu le mercredi 29 mars 2017, à 19 h, au centre communautaire Noël-Brulart.

Trésorerie : La trésorière M<sup>me</sup> Rita Giguère informe d'un solde bancaire au 31 janvier 2017 de 1 403,27 \$.

#### **RÉSOLUTION 17-01-14**

M<sup>me</sup> Nicole Marcotte, appuyée par M<sup>me</sup> Noëlline Saint-Pierre, propose le paiement d'une somme de 75 \$ à M<sup>me</sup> Francine Lafrenière pour la rédaction du procès-verbal de la présente réunion.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

#### **RÉSOLUTION 17-01-15**

M<sup>me</sup> Rita Giguère, appuyée par M<sup>me</sup> Noëlline Saint-Pierre, propose le paiement d'une somme de 75 \$ à M<sup>me</sup> Francine Lafrenière pour la préparation du rapport annuel 2016 du CQ de la Cité-Universitaire.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

Assemblée générale annuelle : Elle aura lieu le mercredi 19 avril prochain. Des dépliants seront distribués de porte en porte dans le quartier du CQCU afin d'inviter la population à la séance.

Deux postes de femmes sont à pourvoir au sein du conseil d'administration pour 2017 ainsi que trois postes d'hommes. Trois postes cooptés sont aussi disponibles.

#### **17-03-07      DIVERS**

Aucun sujet n'est proposé.

#### **17-03-08      LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

M. Pierre Morissette propose la levée de l'assemblée, appuyé par M<sup>me</sup> Nicole Marcotte. Il est 20 h 05.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

Procès-verbal rédigé par M<sup>me</sup> Francine Lafrenière

Signé

\_\_\_\_\_  
Pierre Morissette, président

Signé

\_\_\_\_\_  
Aïssatou Hamadou, secrétaire

MANDATÉ : Conseil de quartier de la Cité-Universitaire

Numéro de dossier : RVQ3481

<p><b>1. Événement, date et lieu</b></p> <p>Consultation LAU et RRVQ chapitre P-4 <input type="checkbox"/></p> <p>Consultation RRVQ chapitre P-4 <input type="checkbox"/></p> <p>Demande d'opinion <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Tenue le 15 mars 2017 à 19 h au centre de loisirs Saint-Thomas-d'Aquin, situé au 895, avenue Myrand.</p>	<p><b>2. Origine</b></p> <p>Conseil municipal <input type="checkbox"/></p> <p>Comité exécutif <input type="checkbox"/></p> <p>Conseil d'arrondissement <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Mandat Direction générale <input type="checkbox"/></p>	<p><b>3. Objet</b></p> <p>Modification du règlement R.C.A.3.VQ.4 sur l'urbanisme de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge règlement de concordance au règlement modifiant le règlement sur le PPU du Plateau Centre de Sainte-Foy.</p>
<p><b>4. Présences</b></p> <p><b>Membres avec droit de vote :</b> Mmes Nicole Marcotte, Aissatou Hamadou, Noëlline St-Pierre et Rita Giguère ainsi que MM. Pierre Morissette, Alain Turgeon et Kevin Breault.</p> <p><b>Membres sans droit de vote :</b> MM. Rémy Normand, conseiller du district électoral du Plateau et Paul Shoiry, conseiller du district électoral de Saint-Louis-Sillery.</p> <p><b>Personne-ressource</b> Mmes Joëlle Carpentier et Diane Colin, conseillères en urbanisme, Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge</p> <p><b>Animation et préparation du rapport :</b> M. Jacquelin Fraser, conseiller en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne de la Ville de Québec.</p>		
<p><b>5. Informations présentées</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation des objectifs, du déroulement et des étapes de la consultation publique ;</li> <li>• Présentation des modifications proposées par le projet de règlement ;</li> <li>• Une fiche synthèse de modification réglementaire ainsi qu'une carte de la zone concernée étaient mises à la disposition des citoyens.</li> </ul> <p><b>Objet de la demande :</b></p> <p>Ce projet de règlement modifie le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement au Programme particulier d'urbanisme du plateau centre de Sainte-Foy (PPU), afin de l'adapter à la planification la plus récente du secteur et de remédier à certaines difficultés d'application révélées depuis son entrée en vigueur en 2012.</p> <p>1. Ainsi, afin d'appuyer la mise en œuvre du plan de mobilité durable, le règlement modifie le type de stationnement autorisé aux abords du boulevard Laurier et de la route de l'Église, de manière à réduire le nombre maximal de cases permises pour certains usages. Les normes de stationnement y seront celles associées au type « urbain dense » tel que défini au Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme plutôt que celles associées aux types actuels que sont « général » et « axe structurant A ».</p> <p>Les zones visées longent le tracé du futur Service rapide par bus (SRB) et les parcours à haut niveau de fréquence empruntant le boulevard Laurier et la route de l'Église dans le quartier de la Cité-Universitaire sont : 32513Md, 32516Cd, 32517Cd, 32526Cd, 32527Cd, 32528Cd, 32529Cd.</p> <p>2. De plus, dans l'aire d'affectation R_SD7, à savoir un territoire situé approximativement entre la rue du Chanoine-Martin et la rue Noël-Carter, de part et d'autre du chemin des Quatre-Bourgeois, un usage du groupe <i>H3 maison de chambre et de pension</i>, d'au plus quinze unités, est maintenant permis. Cet usage est toutefois contingenté à deux établissements.</p> <p>Permettre l'usage <i>H3 Maison de chambres et pension</i> d'au plus 15 chambres</p> <p>Contingenter cet usage à deux (2) pour l'ensemble de l'aire d'affectation détaillée par l'ajout, aux trois grilles de spécifications, de la disposition particulière suivant : les établissements de chambres et pension sont contingentés à deux (2) dans le groupe de zones 32043Hc, et 32501Hc — article 301.</p>		

**6. Recommandation spécifique du mandaté (conseil d'administration du conseil de quartier de la Cité-Universitaire)**

Pour le point n°1

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu à la majorité, un membre du Conseil s'étant prononcé contre, de recommander au conseil d'arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge d'adopter la modification du Règlement R.C.A.3.VQ.4 sur l'urbanisme de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge règlement de concordance au règlement modifiant le règlement sur le PPU du Plateau Centre de Sainte-Foy, pour les zones 32513Md, 32516Cd, 32517Cd, 32526Cd, 32527Cd, 32528Cd, 32529Cd.

Pour le point n°2

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité de recommander au conseil d'arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge d'adopter la modification du Règlement R.C.A.3.VQ.4 sur l'urbanisme de l'Arrondissement Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge règlement de concordance au règlement modifiant le règlement sur le PPU du Plateau Centre de Sainte-Foy, pour les zones 32043Hc, et 32501Hc.

**7. Questions et commentaires du public**

Nombre de personnes : 3

Nombre d'interventions : 5

**8. Questions et commentaires du mandaté (conseil d'administration du conseil de quartier de la Cité-Universitaire)**

Pour le projet n°1

Un membre du conseil de quartier demande d'identifier où sont les zones touchées par la modification des stationnements.

- En utilisant la carte, on identifie où sont les zones 32513Md, 32516Cd, 32517Cd, 32526Cd, 32527Cd, 32528Cd, 32529Cd.

Un membre du conseil de quartier note que dans le secteur de la Cité-Universitaire il y a peu d'habitation résidentielle.

- La Ville répond que toutes les zones de part et d'autre de la route de l'Église et du boulevard Laurier sont touchées par cette modification. Dans le secteur de la Cité-Universitaire, ce sont les zones autour des trois centres commerciaux qui sont concernées.

Un membre du conseil de quartier s'informe de la pertinence de diminuer le nombre minimum de cases accordé et qu'il ne comprend pas pourquoi.

- Il faut également noter que le nombre maximum ne changera pas, la Ville répond que cela permet une plus grande souplesse. Si un promoteur a des visées plus environnementales, il aura l'opportunité d'offrir moins de cases de stationnement.

Un membre du conseil de quartier aimerait savoir où est située la zone mixte.

- À l'aide de la carte, on identifie la zone mixte.

Pour le projet n° 2

Un membre du conseil de quartier désire savoir qui a fait la demande de l'usage pour les résidences, est-ce l'un des propriétaires des deux résidences.

- Non, c'est la Ville qui l'a décidé ainsi. Le choix de la Ville est de contourner le secteur avec les deux résidences qui y sont implantées ; aucun autre projet ne sera accepté.

**Suivi recommandé**

Transmettre à la Division de la gestion du territoire et à l'assistant-greffier de l'arrondissement. Annexer au rapport du conseil d'arrondissement.

**Approuvé par**



Pierre Morissette  
Président  
Conseil de quartier de la Cité-Universitaire

17-02-2017

**Préparé par**



Jacquelin Fraser  
Conseiller en consultations publiques  
Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge